



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 153 - SEPTEMBRE 2014**

# SOMMAIRE

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté N °2014244-0103 - Arrêté portant délégation de signature à GONZALEZ Michel, PRIEUR Martine, PERINET Marie Françoise .....	1
Arrêté N °2014244-0104 - Arrêté portant délégation de signature à Claude FEO, Chantal NIANG, Florence GLAZ, Annie GUEGAN, Claire MONVOISIN, Christophe FORESTIER, Sylvain MILLET, Nicole ESCAT, Stéphanie ORGEAS .....	4

## **Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté N °2014258-0018 - Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n °2014-033 du 15 septembre 2014 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (DVE) .....	7
Arrêté N °2014259-0007 - Arrêté en rectification d'erreur matérielle n °2014-004 du 16 septembre 2014 du Recteur de l'académie de Paris modifiant l'arrêté n °2014-003 du 15 septembre 2014 du Recteur de l'académie de Paris portant délégation de signature à ses chefs de service. ....	10





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0103**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
GONZALEZ Michel, PRIEUR Martine,  
PERINET Marie Françoise



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SPF Paris 3<sup>ème</sup> bureau  
6, Rue Paganini  
75972 Paris Cedex 20

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Monsieur Didier AROLD, responsable du service de la publicité foncière de PARIS 3

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. GONZALEZ Michel inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service de publicité foncière de PARIS 3, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances de catégorie B désignés ci-après :

Madame Martine PRIEUR

Madame Marie-Françoise PERINET

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Le comptable, responsable de service de la publicité foncière,

Didier AROLD



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0104**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Claude FEO, Chantal NIANG, Florence  
GLAS, Annie GUEGAN, Claire  
MONVOISIN, Christophe FORESTIER,  
Sylvain MILLET, Nicole ESCAT, Stéphanie  
ORGEAS



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
POLE FISCAL DE PARIS SUD-OUEST  
Pôle de Recouvrement Spécialisé  
de Paris Sud-Ouest et DNVSF  
13-15 rue du Général Beuret  
75712 PARIS CEDEX 15

## Arrêté portant délégations de signature

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé de Paris Sud-Ouest-DNVSF

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M Claude FEO, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, et à Mme Chantal NIANG, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjoints au responsable du pôle de recouvrement spécialisé de Paris Sud-Ouest-DNVSF, à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.



## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, chacun dans leur secteur d'attribution, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs à l'administration et de gestion du service, ainsi qu'au recouvrement, y compris les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances

aux inspecteurs désignés ci-après :

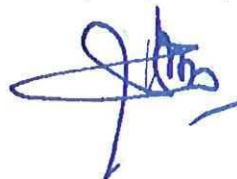
<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>
Mme Florence GLAZ	Inspectrice des Finances Publiques
Mme Annie GUEGAN	Inspectrice des Finances Publiques
Mme Claire MONVOISIN	Inspectrice des Finances Publiques
M Christophe FORESTIER	Inspecteur des Finances Publiques
M Sylvain MILLET	Inspecteur des Finances Publiques
Mme Nicole ESCAT	Inspectrice des Finances Publiques
Mme Stéphanie ORGEAS	Inspectrice des Finances Publiques

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé,



Pierre-Jean PONS  
Chef de Service Comptable



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014258-0018**

**signé par  
Recteur de l'académie de Paris**

**le 15 Septembre 2014**

**Rectorat de l'académie de Paris**

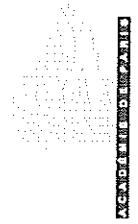
Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n °2014-033 du 15 septembre 2014 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (DVE)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du Recteur de l'académie de Paris  
n° 2014-033 du 15 septembre 2014  
portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire.  
(D.V.E)**

**Le recteur de l'Académie de Paris  
Chancelier des Universités**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,
- VU Le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 détachant et nommant M. Benoît VERSCHAEVE conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjoint à la secrétaire générale de l'enseignement scolaire, directeur des ressources humaines, pour une première période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010,
- VU l'arrêté n° 2013009-0001 du 9 janvier 2013 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. François WEIL recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire,
- VU l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 août 2014 portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, précédemment administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines au rectorat de l'académie de Reims, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2014 au 24 août 2018,
- VU l'arrêté du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche du 30 juillet 2014 portant nomination par voix d'accueil en détachement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat et portant affectation de Mme Catherine RICHEL, attachée principale de la mairie de Sarcelles, au rectorat de Paris, au grade d'attaché principal d'administration, et ce, à compter du 15 septembre 2014,

## ARRETE

**Article premier.** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le Recteur François WEIL subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, à M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris, subdélégation est donnée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, subdélégation est donnée à M. Vincent PHILIPPE, secrétaire général d'académie adjoint chargé du pôle EPLE ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent PHILIPPE, subdélégation est donnée à Mme Catherine RICHET, attachée principale d'administration de l'Etat, dans la limite de ses attributions, en qualité de chef de la division de la vie de l'élève, à l'effet de signer tous documents financiers relatifs aux bourses de l'enseignement public et privé du second degré et relatifs aux aides en faveur des élèves, dont les dépenses sont imputées sur le titre 6 (dépenses d'intervention) des crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des programmes suivants :

- "Vie de l'élève" (n° 230)
- "Enseignement privé du premier et du second degré" (n° 139)

**Article 2.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine RICHET, chef de la division de la vie de l'élève, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article précédent sera exercée par :

— M. Yohann PRUNIER, attaché d'administration de l'Etat

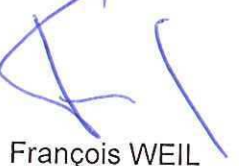
dans la limite des attributions de la division.

**Article 3.** — L'arrêté n°2014-026 du 1<sup>er</sup> septembre 2014 est abrogé.

**Article 4.** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 94 avenue Gambetta 75020 Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France accessible par le site internet <http://www.ile-de-france.gouv.fr/fre/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

Fait à Paris, le 15 SEP. 2014

Le Recteur de l'académie de Paris

  
François WEIL



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014259-0007**

**signé par  
Recteur de l'académie de Paris**

**le 16 Septembre 2014**

**Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté en rectification d'erreur matérielle n °2014-004 du 16 septembre 2014 du Recteur de l'académie de Paris modifiant l'arrêté n °2014-003 du 15 septembre 2014 du Recteur de l'académie de Paris portant délégation de signature à ses chefs de service.

ARRÊTE EN RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE  
N° 2014 – 004 du 16 septembre 2014 du Recteur de l'Académie de Paris  
Modifiant l'arrêté n° 2014-003 du 15 septembre 2014 du Recteur de l'académie  
de Paris portant délégation de signature à ses chefs de service.

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS  
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

**VU** l'arrêté du recteur de l'académie de Paris n° 2014-003 en date du 15 septembre 2014 portant délégation de signature à ses chefs de service.

**ARRÊTE**

**Article premier** – Le dernier visa de l'arrêté du recteur de l'académie de Paris n°2014-003 du 15 septembre 2014 portant délégation de signature à ses chefs de service est modifié comme suit :

**VU** l'arrêté du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche du 30 juillet 2014 portant nomination par voix d'accueil en détachement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat et portant affectation de Mme Catherine RICHET, attachée principale de la mairie de Sarcelles, au rectorat de Paris, au grade d'attaché principal d'administration, et ce, à compter du 15 septembre 2014 ;

**Article 2** – La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 94 avenue Gambetta 75020 Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France accessible par le site internet <http://www.ile-de-france.gouv.fr/fre/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

Fait à Paris le **16 SEP. 2014**

Le Recteur de l'académie de Paris



François WEIL